

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2025-14 du conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université approuvant les statuts et le règlement intérieur du CFA ENSUP LR.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	26
Membres présents ayant voix délibérative :	20
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Sont désignés représentants de Nîmes Université au sein du conseil de perfectionnement du CFA EnsUp-LR :

- Madame Vanessa Monteillet, Maître de conférences au sein de la faculté Droit Economie Gestion de Nîmes Université et directrice de l'UNIFOP ;
- Monsieur Marc Olivaux, Maître de conférences au sein de la faculté Droit Economie Gestion de Nîmes Université, en tant que représentant suppléant ;

Fait à Nîmes le 20 mai 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG